



DECISION DU MAIRE

N° 033-2025 à 039-2025 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;

Considérant l'avis de la commission ADS du 13 mai 2025.

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°033-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0018, déposée le 10 avril 2025 par Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET, notaire à Pont d'Ain (Ain), concernant la vente d'un terrain non bâti, cadastré AS 487, situé au lieudit Chalandré.
- N°034-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0019, déposée le 11 avril 2025 par Maître Sébastien PEREZ, notaire à Méziériat (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 155, situé 33 rue des Noisetiers.
- N°035-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0020, déposée le 11 avril 2025 par Maître Anne DUBOIS, notaire à Pont d'Ain (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AN 32, situé 24 allée de la Source.
- N°036-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0021, déposée le 14 avril 2025 par Maîtres Jean-Michel MATHIEU et Nicolas PONS, notaires à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 185, situé 354 rue du petit Montholon.
- N°037-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0022, déposée le 18 avril 2025 par Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET, notaire à Pont d'Ain (Ain), concernant la vente d'un terrain non bâti, cadastré AS 453, situé au lieudit Chalandré.
- N°038-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0023, déposée le 22 avril 2025 par Maître Jérémy CHAZALETTE, notaire à LYON (Rhône), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 137, situé 59 rue Louison Bobet.
- N°039-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0024, déposée le 28 avril 2025 par Maître Pierre-Yves PERRAULT, notaire à Cuisery (Saône et Loire), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AN 123, situé 389 allée de la Grange Maman.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250519-33a39-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025
Publication : 21/05/2025



Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 19 mai 2025.

Le Maire,
Guillaume FAUVET